

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 26

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 30 Juin 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Compte administratif pour l'exercice 2016 (budget principal et budgets annexes)

**Direction Générale des Services
Direction des finances
04.13.31.24.07**

PRESENTATION

Le compte administratif (CA) est le document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget.

A cette fin, il compare :

- d'une part, les prévisions et autorisations se rapportant à chaque chapitre et chaque article du budget ;
- d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et de mandats.

Le compte administratif constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser. Par ailleurs, une décision d'affectation des résultats doit être arrêtée.

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote, par l'Assemblée départementale, au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte, du compte administratif présenté par le Président du Département. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département au plus tard quinze jours après le délai limite fixé pour son adoption (*articles L. 1612-12 et L. 1612-13 du Code général des collectivités territoriales [CGCT]*).

En vertu du principe d'unité budgétaire, le budget principal et les budgets annexes doivent être votés au cours d'une seule et même séance. Ils doivent également être transmis simultanément au représentant de l'Etat.

Le vote du compte administratif intervient après une délibération concernant le compte de gestion du comptable public, transmis au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

En conséquence, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions (*article 51 du titre II*) et les articles susvisés, j'ai l'honneur de soumettre à l'examen et au vote de l'Assemblée délibérante, le compte administratif de l'exercice 2016.

Conformément à l'article L. 3121-19 du CGCT, ce présent rapport fait l'objet d'une mise à disposition des conseillers départementaux par voie électronique.

Enfin, l'article 107 de la loi « NOTRe » a modifié l'article L. 3313-1 du CGCT relatif à la publicité des comptes et prévoit également une présentation, brève et synthétique, des informations financières essentielles à annexer au compte administratif. Cette synthèse est jointe au présent rapport.

INTRODUCTION

La nouvelle majorité départementale est arrivée au pouvoir en mars 2015 dans un contexte local et national difficile.

D'abord, la **situation économique et sociale était déjà fortement défavorable et les finances nationales exsangues**. Pour lutter contre la détérioration des comptes nationaux, l'Etat s'est engagé dans une baisse de la DGF qui aura coûté plus de 120 M€ au Département des Bouches-du-Rhône entre 2014 et 2017. La DGF est passée de près de 426 M€ à moins de 304 M€ sur la période. Ceci sans effectuer de calcul cumulatif et en négligeant les autres baisses de ressources, dont celle de la DCRTP qui se profile en 2017.

Ensuite, la nouvelle majorité s'est trouvée **confrontée aux choix passés**.

Ainsi, après le BP 2015, le volume des programmes engagés était de 6,4 milliards d'euros, dont environ 2,1 milliards d'euros restaient à financer. La conséquence directe étant la montée en puissance de la dette départementale. Celle-ci étant passée de 224 M€ en 2011 à 652 M€ en 2015, soit, en termes de solvabilité, de 0,6 ans d'épargne brute à 2,1 ans.

Malgré ce contexte, la nouvelle majorité a su développer les projets issus des « Etats généraux de Provence » et préserver les grands équilibres financiers de la collectivité.

– un plan d'économie sans précédent

Le département des Bouches-du-Rhône présente pour la première fois depuis plusieurs années, un taux de progression des ressources légèrement supérieur à celui des charges.

En effet, après correction des événements exceptionnels¹, le taux d'évolution des produits (2.286,4 M€) est de +1% contre +0,7% pour celui des dépenses de fonctionnement (1.994,7 M€).

Ce résultat trouve sa source dans la bonne tenue des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et dans les efforts de maîtrise des charges.

Entre 2010 et 2014, les dépenses de fonctionnement du Département sont passées de 1.701 M€ (hors provisions) à 1.940,3 M€. Les taux de croissance des charges sur cette période ont été respectivement de 3,6%, 4,4%, 3,1% et 2,4%.

En 2015, la croissance a été limitée à 2,1% grâce aux décisions arrêtées dès la DM1 2015. En 2016, l'évolution a été contenue à 0,7%. Notamment, la progression des dépenses sociales aura été de seulement environ 1% en 2016, contre près de 3% en 2015.

Cela a été possible par les **efforts de gestion entrepris à partir de 2015 et confirmés en 2016 par un plan d'économie de 35 M€** sur les moyens généraux et la rationalisation de certaines politiques publiques, voté par l'Assemblée départementale.

¹ Provisions, cessions, régularisations FAJ-FSL 2015.

Point fort de cet engagement, avec la mise en place d'une politique de retour à l'emploi offensive et le développement des contrôles, les allocations du RSA évoluent de seulement 0,5% en 2016. Du jamais vu alors même que l'allocation a été revalorisée forfaitairement de 2%.

Le Département maîtrise également ses dépenses de structure. La masse salariale progresse de 0,3% entre 2015 et 2016, contre +1,4% pour la moyenne des départements. Les autres dépenses d'administration générale hors contentieux sont, elles, en retrait de 5,9%.

Le taux de réalisation des dépenses 2016, gage de la sincérité des prévisions, affiche pour les dépenses hors dette et résultats reportés, plus de 95% pour la section de fonctionnement et plus de 82% pour l'investissement. S'agissant des recettes de fonctionnement, il reste toujours voisin des 100%.

En outre, conscient des difficultés de trésorerie rencontrées par les entreprises, le Département s'attache à maîtriser ses délais de paiement. Encadrés à 30 jours par la réglementation (20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable), les délais affichent en moyenne, en 2016, toutes dépenses confondues, 17,5 jours pour l'ordonnateur et 8,7 jours pour le comptable, soit un total de 26,2 jours.

En 2017, le projet de budget prévoit une croissance des dépenses (corrigée des transferts et hors provisions) de seulement 1,2%.

L'efficacité de l'intervention du Département, tant dans ses actions obligatoires que facultatives, n'a en rien été entamée par ces choix drastiques dictés par l'action.

Ils ont permis de maintenir une épargne suffisante (supérieure à 200 M€ lors des préparations budgétaires) pour soutenir l'investissement sans aggraver outre mesure l'endettement.

– le choix du soutien à l'investissement

Entre 2011 et 2014, la moyenne des investissements du Département aura été de l'ordre de 460 M€

La nouvelle majorité **a souhaité continuer dans cette voie, considérant l'investissement local direct ou sous forme de subvention, comme un outil efficace de maintien de l'emploi** départemental. L'importante différence entre les deux majorités, outre le choix des projets, réside dans les efforts réalisés en section de fonctionnement pour maintenir un taux d'épargne satisfaisant.

En 2015, les investissements du Département se sont élevés à 490 M€ et à 430 M€ en 2016, soit une moyenne de 460 M€. En 2017, ils sont évalués à 450 M€. En revanche, au niveau national, les départements ont connu une nouvelle baisse de l'investissement en 2016, évaluée à 4,3%.

Si la nouvelle majorité a repris à son compte une partie des projets déjà lancés en début d'année 2015, elle a souhaité revoir de nombreux projets et dispositifs et lancer d'ambitieux

programmes identifiés à travers les « Etats généraux de Provence » (plan mobilité [300 M€], routes [80 M€], pistes cyclables [40 M€], numérique [dont collèges]...).

A ce jour, près de 5,1 milliards d'euros de programmes sont en cours d'exécution, dont 1,8 milliards d'euros restent à financer sur les années futures (soit environ 4 ans d'investissement).

Avec un plan raisonné d'ouverture de 250 M€ d'autorisations de programme (AP) nettes par an (250,5 M€ en 2016, conformément aux orientations budgétaires), le stock d'AP, véritable « bombe à retardement » si l'on n'y prend pas garde, apparaît parfaitement maîtrisé.

– les choix sur les leviers financiers du Département

Plutôt que de recourir à la hausse fiscale, le Département a fait le choix de maîtriser ses charges et de rationaliser ses investissements.

Ainsi, la majorité départementale a décidé de **maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties** (TFPB), à 15,05%. Ce choix a permis de ne pas entamer le pouvoir d'achat d'une partie de la population et des entreprises du territoire.

Comparativement, la moyenne de TFPB pour 2016 était de 16,25%, situant le département des Bouches-du-Rhône parmi les départements au taux de TFPB le plus bas de France (78^{ème} pour la métropole hors Paris [rang 1 : taux le plus élevé pratiqué ; rang 100 : taux le plus faible]).

Pour mémoire, une hausse du taux de 1% génèrerait un produit supplémentaire de 3,7 M€. Avec une croissance de 10% le Département aurait pu couvrir la totalité de la perte des recettes de DGF et conserver un taux de TFPB (16,56%) avoisinant la moyenne.

En 2016, les départements ont augmenté leur taux de TFPB de 5,4% en moyenne, essentiellement pour rétablir les grands équilibres financiers.

Le Département a aussi décidé de **maîtriser la hausse de son endettement**.

Si la croissance de celui-ci apparaît inéluctable, mais aussi souhaitable compte tenu du contexte (besoins importants, faiblesse des taux d'intérêt...), le Département a planifié une hausse contenue.

En fin d'année 2016, le stock de dette représentait 728 M€, soit moins de 360 € par habitant et 2,5 années d'épargne brute. Très en dessous des moyennes nationales.

Ainsi, l'objectif fixé lors des orientations budgétaires 2016 a été tenu et les perspectives 2017 – 2019 devraient conduire le Département vers une solvabilité de moins de 5 ans et un stock de dette de l'ordre de 1,2 milliard d'euros.

L'excédent cumulé au 31 décembre 2016 s'élève à 62,2 M€ (-4,8 M€ par rapport à 2015), et permet de financer la majeure partie des restes à réaliser en dépenses.

Un volume de recettes de 94,7 M€ fait aussi l'objet d'un report, laissant 91,7 M€ libres d'emploi pour le budget 2017.

Cette politique financière a permis de maintenir et de développer les politiques publiques en préservant sur le long terme les capacités d'action du Département.

Sa rationalité et son efficacité ont été saluées à la fois par l'agence de notation Fitch Ratings et par le comptable public, en charge d'une analyse rétrospective annuelle des comptes du Département.

LE BUDGET GENERAL

A. LES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2016, l'épargne brute des départements s'affiche de nouveau à la baisse. Bien qu'en ralentissement, la croissance des dépenses reste plus dynamique que celle des recettes, malgré la bonne tenue des droits de mutations à titre onéreux (DMTO) et un levier fiscal activé par de nombreux départements. Les investissements continuent de chuter et le recours à l'endettement limité².

Le Département des Bouches-du-Rhône a pu conduire ses politiques tout en préservant sa structure financière.

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2016, au niveau national, malgré la baisse des dotations, l'évolution des recettes de fonctionnement des départements (près de 68 milliard d'euros) est relativement bien orientée (+1,2 % hors loi adaptation de la société au vieillissement).

Pour la troisième année consécutive, les collectivités locales sont prélevées au titre de la contribution au redressement des finances publiques. Ainsi, les dotations de l'Etat enregistrent un recul de presque 9%.

Seuls les produits des DMTO conservent une croissance marquée (+8%).

D'un montant de 2.291,7 M€ les recettes du Département affiche en 2016, tous éléments compris, une baisse de 2,7 M€ soit -0,1%.

Hors reprises de provisions, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2.286,4 M€ et connaissent une hausse de 0,6% (+13,9 M€), contre 1,7% l'an dernier.

Après correction d'événements exceptionnels (cessions, réintégration comptable FAJ-FSL...) la variation s'affiche à +1%.

Les produits de la fiscalité directe, des DMTO et du FFAPA³ ont permis de contenir la diminution des dotations de l'Etat. Notamment la forte réduction de 9,3% de la dotation globale de fonctionnement qui est passée de 375 M€ à 340 M€

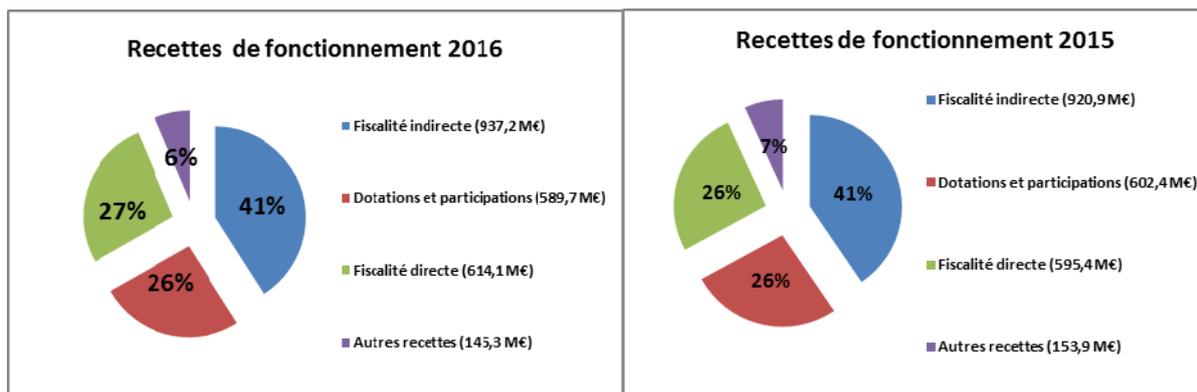
A noter la progression du fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (FFAPA et de ses autres composants) représentant 67,9 M€ en 2016 (+13,4 M€ +24,5%)⁴.

NB : hors provisions et régularisations comptables.

² Sources des données comparatives : DGCL- comptes administratifs 2015 des départements ; DGCL- budgets primitifs des départements 2016 ; Banque postale - note de conjoncture sur les finances locales - tendances 2016 par niveau de collectivités locales (novembre 2016) ; Fitch Ratings - les finances départementales 2012-2016 (janvier 2017) et Revue de portefeuille des départements français (février 2017).

³ Fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie.

⁴ Effet lié à la mise en œuvre de la loi ASV.



NB : hors provisions et régularisations comptables.

La fiscalité directe (614,1 M€)

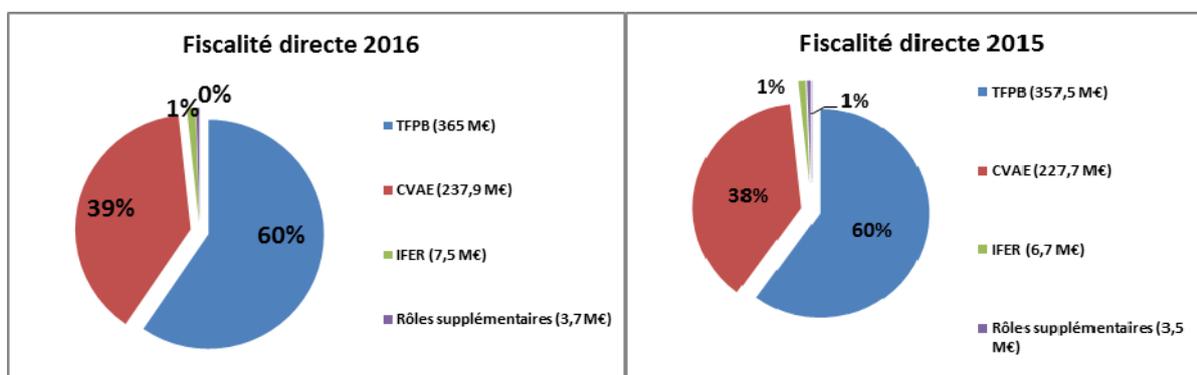
Les recettes de fiscalité directe s'élèvent à 614,1 M€ en 2016, soit une évolution de 18,8 M€ Ceci hors reversement par l'Etat des frais de gestion de la TFPB (16,8 M€) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) (37,7 M€), qui sont considérés dans l'analyse comme des dotations.

Le produit de TFPB représente 365 M€ et connaît une hausse de 2,1% provenant uniquement de la revalorisation forfaitaire et physique des bases. Cette année encore, notre taux de la TFPB a été maintenu à 15,05%, alors que la moyenne nationale est de 16,25% (17,14% pour la métropole hors Paris).

Le montant perçu au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) s'élève à 237,9 M€ en hausse de 4,5%. Le Département ne dispose d'aucun pouvoir de taux sur cette taxe. Pour mémoire, à compter de 2017, cette ressource est profondément modifiée par le transfert d'une grande partie du produit à la Région.

Essentiellement constitué par un prélèvement sur les centrales électriques et les stations radioélectriques, le produit perçu au titre de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) en 2016 s'élève à 7,5 M€. Il est en progression de 12,4%. Cette croissance exceptionnelle est liée à la remise en service d'une unité de production EDF sur l'Etang de Berre.

Les rôles supplémentaires s'élèvent à 3,7 M€



NB : hors frais de gestion de la TFPB et FNGIR.

La fiscalité indirecte (937,2 M€)

Le produit fiscal indirect encaissé par la collectivité, en 2016, à 937,2 M€ contre 920,9 M€ en 2015, est en hausse de 1,8% (+16,3 M€). L'essentiel de la croissance provient de la progression du produit des DMTO.

En effet, les DMTO, hors mécanismes de péréquation, représentent 340,7 M€ en 2016 soit +8%, comme pour la moyenne nationale. La hausse de 25,2 M€ est liée à la hausse des prix des biens dans l'ancien ainsi qu'à la reprise du marché immobilier.

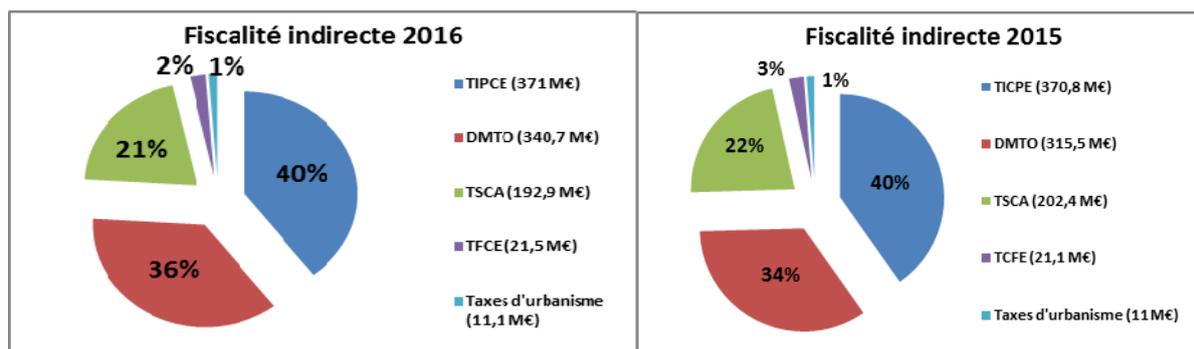
Par ailleurs, la contribution du Département au reversement au fonds de péréquation national s'élève à 37,9 M€ et vient grever une partie de ces recettes.

Le Département perçoit également, au titre de la fiscalité indirecte, le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), soit 371 M€ en quasi stabilité.

Le produit de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA), d'un montant de 192,9 M€ est en baisse de 4,7%. Toutefois, celle-ci est due à l'encaissement en 2017 du dernier versement du mois de décembre 2016.

Le produit de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TCFE), acquittée sur la quantité d'électricité fournie ou consommée, représente 21,5 M€. Il enregistre une hausse de 1,5% par rapport à 2015.

Les recettes de taxe d'aménagement (TA), la taxe départementale pour le financement des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (TDCAUE) et la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) s'élèvent à 11,1 M€ soit une hausse de 1,1%.



NB : hors attribution du fonds de péréquation des DMTO.

Les concours de l'Etat et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) **(589,7 M€)**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD)

La DGF et la DGD représentent 351,9 M€, soit respectivement 340 M€ et 11,9 M€. La DGF subit à nouveau une baisse de 35 M€ (-9,3%), alors que la DGD reste inchangée depuis plusieurs années. La baisse de la DGF au niveau national est de 9,2%.

Les compensations destinées à neutraliser les effets de la réforme fiscale

Les attributions relatives aux dispositifs de compensation afin de garantir la neutralité de la réforme fiscale de 2011 sont reconduites à l'identique chaque année, à savoir :

- le FNGIR, alimenté par les collectivités contributrices, s'élève à 37,7 M€;
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), financée par l'Etat, s'élève à 48,6 M€

A compter de 2017, la DCRTP devient une variable d'ajustement des concours de l'Etat et connaîtra une baisse.

Les dotations liées à l'acte II de la décentralisation et aux Allocations Individuelles de Solidarité (AIS)

Pour couvrir les compétences issues des divers textes de transfert de charges, le Département perçoit des concours de l'Etat ou la CNSA en complément de la TICPE et de la TSCA.

Le Département a été attributaire d'une compensation de 16 M€ (+0,6 M€, +3,7%) en 2016 au titre du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) destiné, depuis 2006, à atténuer les déficits constatés en matière de RMI/RSA.

Les concours versés au Département par la CNSA pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), des prestations de compensation du handicap (PCH), la dotation à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) s'élèvent à 84,4 M€ (+9,4 M€, +12,5%).

Malgré la hausse des versements, le taux de couverture des dépenses d'APA et de PCH est toujours insuffisant, notamment en raison de l'accroissement du nombre de bénéficiaires.

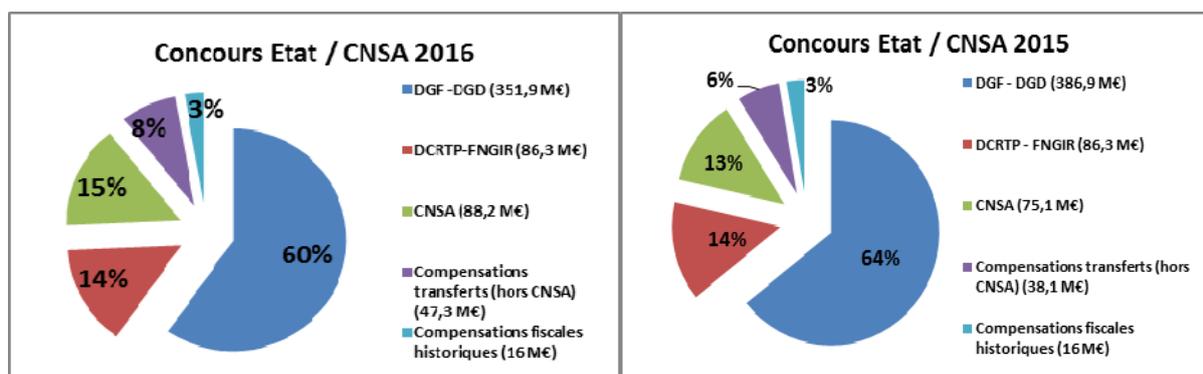
En outre, au titre de la participation du Département à la mise en œuvre de la conférence des financeurs chargée d'organiser la prévention de la perte d'autonomie des personnes du bel âge, une recette de 3,7 M€ a été perçue, portant le total des concours de la CNSA à 88,2 M€ (+17,5%).

Les frais de gestion de la TFPB, transférés depuis 2014, viennent atténuer une partie de la charge des AIS supportée par le Département. L'attribution s'est élevée à 16,8 M€ (+1,3 M€, +8,4%) en 2016.

Enfin, si le Département est essentiellement contributeur aux fonds de péréquation, il est aussi attributaire d'une recette de 14,5 M€ en 2016 (+7,3 M€), qui vient elle aussi diminuer une partie du reste à charge dans le domaine des compétences sociales.

Les compensations fiscales historiques

Les anciennes compensations des exonérations de taxe d'habitation, de taxe professionnelle et celles liées à la TFPB se chiffrent à environ 16 M€ en 2016.



NB : dont frais de gestion de la TFPB, FNGIR et attribution de péréquation des DMTO.

Les autres produits (145,3 M€) hors provisions

- **Les recettes et participations du secteur social (90,8 M€)**

D'un montant de 90,8 M€, elles sont constituées essentiellement de recettes émanant du secteur des personnes du bel âge et handicapées, de l'insertion et de recouvrement de leurs indus.

- **Les autres produits (54,6 M€)**

D'autres secteurs d'activité génèrent des produits de fonctionnement.

Les postes significatifs sont les suivants :

- produits des services du domaine, ventes diverses et autres recouvrements pour 26,8 M€;
- diverses participations pour 6,2 M€ (emplois d'avenir, participation des familles à la restauration dans les collèges, convention avec la société du canal de Provence (SCP)...);
- produits financiers (4,3 M€), pour l'essentiel les dividendes perçus de la compagnie nationale du Rhône (CNR);
- recettes exceptionnelles pour 17,2 M€ (vente immeuble, remboursement CESU au titre de la PCH et APA, régularisation de contrats aidés et indemnités litiges,...).

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2016, les dépenses de fonctionnement du Département ont atteint, hors provision, 1.994,7 M€

Elles ne progressent que de 0,7% (+13,1 M€) par rapport à 2015, conséquence d'une volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Le rythme des charges de fonctionnement dans les Bouches-du-Rhône s'accroît nettement moins vite que la moyenne des départements de France. En effet, ceux-ci affichent une hausse estimée à 2,2%.

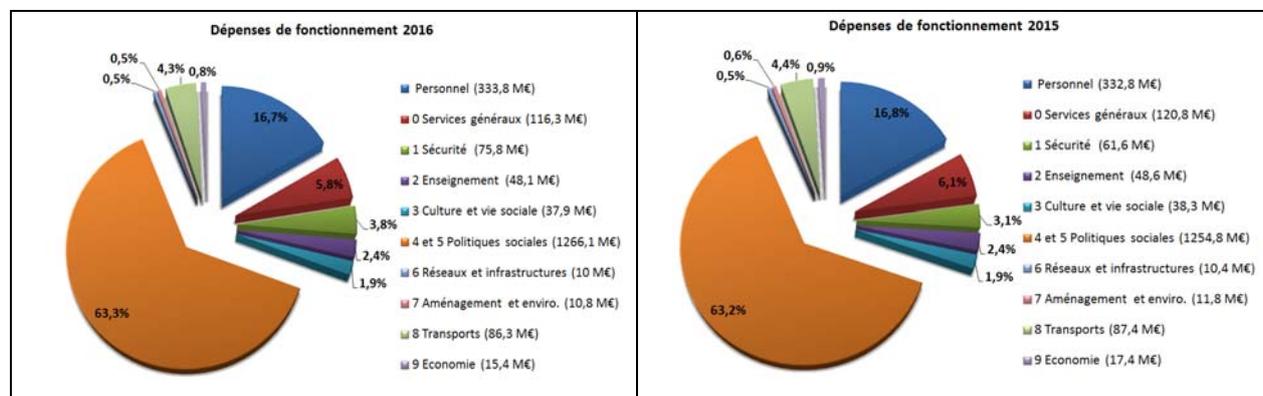
Une décélération notable est constatée pour les Bouches-du-Rhône, après les croissances de 3,1% en 2013, 2,4% en 2014 et 2,1% en 2015.

• Les charges de personnel

Les dépenses de personnel du Département sont de 333,8 M€ en 2016, et représentent 16,7% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles restent très stables sur un an (+1 M€; +0,3%), alors que l'ensemble des départements connaît une progression moyenne de +1,4% pour ce type de dépenses.

La présentation des dépenses de fonctionnement qui suit est basée sur une approche fonctionnelle, qui, hors dépenses de personnel (soit 1.666,5 M€), permet de mieux mesurer l'impact des dépenses réelles de fonctionnement selon les activités.



• Les dépenses d'aide sociale et de solidarité

Politique essentielle pour le Département et premier poste de dépenses, l'action sociale représente, avec 1.266,1 M€ en 2016, 76% des dépenses de fonctionnement hors rémunérations. Moins dynamiques, ces dépenses progressent de moins de 1% (+11,3 M€) en 2016. Les principales dépenses sont consacrées au revenu de solidarité active (RSA), à la PCH, à la famille et l'enfance ou encore à l'APA.

En 2016, les dépenses d'AIS se sont élevées à près de 764 M€(quasiment 780 M€attendus en 2017). Avec des ressources directes et indirectes de moins de 545 M€, le reste à charge s'est

élevé à près de 220 M€ En approche pluriannuelle, l'arriéré dû au Département se chiffre à un peu moins de 2 milliards d'euros fin 2016.

✓ Le revenu de solidarité active et l'insertion

Nonobstant de nombreux atouts, le Département des Bouches-du-Rhône connaît une situation économique tendue, avec notamment un taux de chômage de 11,7%, près de deux points au-dessus de la moyenne nationale (10%).

Dans ce contexte difficile, le Département a fait de l'emploi une de ses priorités. Cette orientation a été validée à l'issue des Etats Généraux de Provence.

La mise en œuvre des politiques nouvelles issues des Etats Généraux de Provence a porté ses fruits. En effet, en 2016, avec des dépenses d'insertion qui se limitent à 516,5 M€ contre 520,7 M€ en 2015, soit -0,8%, la maîtrise apparaît évidente.

Les allocations versées au titre du RSA sont stables pour la première fois depuis longtemps. Ceci malgré une double revalorisation (au 1^{er} avril et au 1^{er} septembre 2016), tenant compte de l'inflation et du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces dépenses affichent 452,1 M€ en 2016, soit une hausse de seulement 0,5% (+2,4 M€) grâce à la baisse du nombre des allocataires.

Le nombre moyen d'allocataires du RSA socle (financé par le Département) enregistre une diminution de 4.149 personnes en un an (-5,6%), pour atteindre 70.514 bénéficiaires en 2016.

Le coût moyen d'un allocataire pour le Département s'établit à 633,93 € par mois au premier trimestre 2017.

Cette déflation des effectifs des bénéficiaires du RSA est le résultat d'une politique volontariste, menée en vue de favoriser le retour à l'emploi des allocataires et des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le Département a ainsi programmé une série d'événements permettant aux demandeurs d'emploi de rencontrer des entreprises.

A titre d'exemples, on peut citer divers outils comme « l'accélérateur de l'emploi en Provence » qui a pour but de rapprocher l'offre de la demande. Les demandeurs d'emploi participent à des ateliers à l'Hôtel du Département (aide à la rédaction de CV, préparation des entretiens d'embauche, job-dating avec des entreprises...). Cette programmation a attiré 6.000 visiteurs en 2016.

Les « matinales de l'emploi » ont également été lancées. Elles réunissent tous les deux mois, sur un bassin d'emploi, les entreprises, les acteurs économiques et les acteurs de l'emploi.

Le Département poursuit sa politique en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA. En 2016, la somme de 62,4 M€ a été consacrée aux différents volets des actions d'insertion.

Les dépenses d'insertion professionnelle (contrats, formation...) sont stables à 43,7 M€

Elles permettent à des personnes sans activité professionnelle de retrouver le chemin de l'emploi, avec la signature par exemple de contrats uniques d'insertion (CUI).

Quant aux dépenses d'insertion sociale (accueil, suivi...), elles atteignent 13,7 M€ en 2016.

✓ L'allocation personnalisée d'autonomie et l'aide aux personnes du bel âge

Très concerné par le vieillissement de la population, le Département se préoccupe des personnes du bel âge. En 2016, 278,2 M€ ont été investis dans cette politique.

Les dépenses liées à l'APA, qu'il s'agisse de l'aide à domicile ou en établissement, se stabilisent, avec un total de 155 M€ (avec respectivement 100,7 M€ (-1,1%) et 54 M€ (+1,7%)).

La progression des dépenses de l'APA en établissement est principalement liée à la hausse du nombre d'allocataires (13.402 allocataires en 2016, contre 13.064 fin 2015), à la révision des tarifs dépendance, ainsi qu'à la signature de nouvelles conventions tripartites.

Le coût moyen d'un allocataire pour le Département est évalué à 369 € à domicile et à 336 € en établissement.

Les autres actions en faveur des personnes âgées ont augmenté de 1,6 M€ (+1,3%). D'un montant de 123,2 M€ elles concernent essentiellement le placement en établissement (107 M€), l'aide à l'autonomie et au maintien à domicile (8 M€) et le développement d'animations (5,3 M€), dont 5 M€ sont consacrés par exemple au fonctionnement de la structure Entraide Solidarité 13.

✓ Les dépenses relatives aux personnes handicapées

Soucieuse d'accompagner au mieux les personnes handicapées, la collectivité a financé le handicap à hauteur de 259,7 M€ en 2016 (+14,6 M€; +5,9%).

Les charges au titre de la seule PCH atteignent ainsi 85,6 M€ (+12% ; +9,2 M€) avec un nombre d'allocataires qui ne cesse d'augmenter, qu'il s'agisse de la PCH adultes ou de la PCH moins de 20 ans.

Au final, les prestations PCH ont bénéficié à 5.866 adultes et 1.452 enfants en 2016.

Les frais d'hébergement des personnes handicapées sont également à la hausse. Ce secteur atteint 150 M€ en 2016 (+5,8 M€ +4%). Les prestations en faveur du maintien à domicile et l'autonomie des personnes handicapées à travers les services d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé (SAMSAH) et d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ont représenté 7,2 M€

Par ailleurs, 12 M€ au titre de l'allocation compensatrice tierce personne ont été versés en 2016.

Enfin, le Département participe au financement de la MDPH, dont la mission est de fédérer les actions envers les personnes handicapées. Pour 2016, ce sont 2,8 M€ qui lui ont été versés : 1,7 M€ pour le reversement de la part CNSA, et 1,1 M€ de participation du Département à son fonctionnement.

✓ La prévention médico-sociale et les dépenses relatives aux familles et à l'enfance

▪ La prévention médico-sociale

Les dépenses de prévention médico-sociale représentent 8,5 M€ en 2016. Elles comprennent l'ensemble des actions de santé de la compétence du Département :

- la protection maternelle et infantile, ainsi que la planification familiale : 4,8 M€;
- la prévention et l'éducation par la santé : 3,2 M€ dont le financement des missions de service public du laboratoire départemental d'analyses (LDA) pour 0,6 M€;
- la lutte contre les inégalités sociales de santé et des études innovantes (0,5 M€).

▪ Famille et enfance

Les crédits consacrés à l'aide sociale à l'enfance représentent un budget de 174,3 M€ (+1,5%, +2,5 M€). Ils recouvrent principalement trois prestations : les actions éducatives, les mesures de placement et les aides financières. Ces prestations visent à protéger la santé de l'enfant, à assurer sa sécurité, son éducation ou son entretien.

Les placements en établissements, financés à hauteur de 128,9 M€ représentent la plus grande part des financements mobilisés en 2016. Les autres dépenses regroupent diverses actions, dont le dispositif de placement d'urgence et des subventions aux associations.

En terme d'accueil dans les structures adaptées, le nombre d'enfants placés en maison d'enfants à caractère social (MECS) est en progression (1.977 en 2016, contre 1.942 fin 2015), tandis que les mineurs non accompagnés (MNA) étaient 350 à bénéficier d'un dispositif d'accueil à la fin de l'année 2016.

✓ Les autres interventions sociales

Les autres interventions sociales totalisent des dépenses pour un montant de 23,5 M€ Parmi celles-ci, les dépenses réalisées dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement (FSL) égalent 13,5 M€

A terme, après une phase transitoire en 2017, la gestion du FSL sera assurée par la Métropole.

• **Les transports**

Relever le défi de la mobilité des usagers a été un des enjeux majeurs mis en exergue par les Etats Généraux de Provence. Le Département a développé son action en faveur des transports. Le plan mobilité prévoit de consacrer 330 M€ pour des actions comme les routes, les pistes

cyclables et le numérique. La section de fonctionnement enregistre en ce domaine 86,3 M€ de dépenses (soit 5,2% des dépenses réelles de fonctionnement hors rémunérations).

La gestion du transport public de voyageur (69,5 M€, en hausse de 0,6 M€ +0,8%) comprend à la fois :

- les dépenses liées à la gestion du réseau routier pour 67,5 M€ au total (en hausse de +1,2%), dont 49 M€ pour le transport des voyageurs ;
- le transport fluvial pour 2 M€

Les transports scolaires *stricto sensu* ont été financés à hauteur de 16,8 M€ en 2016.

En 2017, cette politique fait l'objet d'un transfert presque intégral à la Métropole et à la Région.

• **La sécurité**

Le budget de la sécurité (4,6% des dépenses réelles de fonctionnement hors rémunérations) s'élève à 75,8 M€ et connaît une croissance de 23% par rapport à 2015 (+14,2 M€).

Attentif à donner des moyens efficaces aux sapeurs-pompiers, le Département a augmenté la subvention de fonctionnement en faveur du service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Le SDIS a ainsi été financé à hauteur de 61,9 M€ (+7,5% ; +4,3 M€) en 2016, dont 1,5 M€ de soutien exceptionnel suite aux dramatiques incendies de l'été 2016.

Par ailleurs, le Département a contribué pour 10,8 M€ au fonctionnement du bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM).

Dans le domaine de la prévention incendie et de la protection des massifs forestiers, 3,1 M€ ont permis notamment le débroussaillage l'entretien et la gestion de la voirie et des domaines.

• **L'accompagnement de l'éducation et la politique en faveur des collèves**

Le budget alloué à cette politique représente 48,1 M€. La plus grosse part de ces dépenses concerne les dotations de fonctionnement des collèves.

Le Département finance les frais de gestion des collèves publics et des collèves privés sous contrats (24 M€ au total). Un budget de 2,8 M€ est affecté aux bourses d'études en faveur des collégiens (+4,1%).

En outre, depuis 2015, le Département a lancé le plan « Collèves numériques de Provence » : des tablettes sont prêtées aux élèves de classe de 5^{ème}. Ce plan, cofinancé par l'Etat, s'accompagne également d'un contenu pédagogique adapté et développé avec les enseignants. C'est ainsi que 16.000 tablettes ont été distribuées aux collégiens depuis la rentrée 2016. La montée en charge est progressive et sera fonction du raccordement au très haut débit des

établissements. D'ici à la fin de l'année 2017, tous les collèges du Département seront raccordés.

En fonctionnement, ce sont 1,6 M€ qui ont été consacrés au financement du collège numérique.

La sécurité des collégiens est également un enjeu majeur, avec le développement de la vidéo-protection, la sécurisation à l'entrée des établissements ou encore la médiation sociale qui représente 2,8 M€

Enfin, près de 17 M€ sont consacrés à l'entretien des collèges (maintenance courante, installations thermiques...) et au diverses actions facultatives développées à travers les Etats Généraux de Provence (alimentation, actions citoyennes...).

- **Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

La collectivité poursuit son action en faveur de la culture et du sport sur son territoire.

Ces interventions représentent 37,9 M€ en 2016.

- ✓ Le sport et la jeunesse

Les aides du Département permettent notamment l'organisation de nombreuses manifestations.

La collectivité a consacré 14,5 M€ au sport en 2016 (+1,8%). Il s'agit essentiellement de soutenir les associations sportives (11,5 M€) et ainsi de favoriser le sport pour tous. Mais, le Département participe aussi à l'organisation de grands événements tels que le Mondial la Marseillaise à pétanque, les 10 kilomètres du CD13, le Marseille-Cassis, ou l'Open 13.

L'année à venir sera marquée par l'événement Marseille capitale européenne du sport, auquel le Département apporte tout son concours.

La jeunesse a mobilisé 4,7 M€ en 2016, à travers des actions spécifiques en faveur des jeunes, comme des subventions versées au milieu associatif (1,9 M€ en 2016) ou encore en faveur du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) (0,9 M€).

En 2017, les missions du FAJ sont en grande partie transférées à la Métropole, ainsi que la gestion du centre sportif de Fontainieu.

- ✓ La culture

En 2016, 18,7 M€ ont été consacrés au soutien des actions culturelles des Bouches-du-Rhône.

Les activités artistiques et des manifestations culturelles ont été financées à hauteur de 16,2 M€ et le fonctionnement des musées représente 1,3 M€. Les autres dépenses concernent les bibliothèques, les médiathèques et les services d'archives (1,2 M€).

- **Le développement économique, l'agriculture et l'aménagement du territoire**

Le volume des dépenses de ces politiques représente 36,2 M€ Cet agrégat recouvre l'ensemble des actions menées dans le domaine du développement économique (15,4 M€), des réseaux et infrastructures (10 M€) et de l'aménagement et l'environnement (10,8 M€).

- ✓ La fonction développement économique

Le Département assume une politique volontariste en matière de développement économique (15,4 M€). Malgré les restrictions apportées par la loi « NOTRe » aux compétences des départements, la collectivité a su maintenir son rôle de promoteur du développement économique sur le territoire. Ce rôle étant un corollaire de celui de promoteur du retour à l'emploi.

Le Département souhaite faire évoluer les partenariats avec l'ensemble des acteurs économiques, afin de lever les freins à l'emploi, et d'aider à pourvoir les 15.000 postes déclarés vacants dans les Bouches-du-Rhône.

En matière économique, les interventions du Département prennent la forme de subventions à des organismes publics et privés (1,8 M€) ou encore de participations (1,3 M€).

Au total, la collectivité a apporté 4,6 M€ de soutien financier à des structures d'animation et de développement économique, dont près de 1,6 M€ à la promotion économique, notamment au travers de sa participation à « Provence promotion » (1,3 M€).

L'agriculture est également un secteur clef en Provence. Elle a bénéficié de 5,4 M€ en fonctionnement au cours de l'exercice 2016. Ce soutien finance aussi bien des prestations de conseil et d'appui technique aux exploitations, que des programmes de santé animale.

L'année 2016 a été marquée par la création d'un Salon de l'agriculture en Provence, qui s'est déroulé sur la Commune de Salon. Cette manifestation est appelée à se renouveler chaque année.

Enfin, 4,5 M€ ont été alloués au secteur du tourisme afin de promouvoir la destination « Provence », qui connaît déjà un grand succès avec une troisième place au sein des départements les plus visités en région PACA. Ces sommes sont destinées au soutien aux opérateurs et à l'organisation de congrès, dont 4,3 M€ versés à l'agence de développement du tourisme dans les Bouches-du-Rhône.

- ✓ La fonction réseaux-aménagements routiers et infrastructures

Dans ces domaines, l'action départementale consiste à maintenir la qualité du réseau routier, à le sécuriser, et à développer l'accessibilité au territoire. Ce sont 10 M€ de dépenses de fonctionnement qui ont été versés en 2016, et 7,5 M€ spécifiquement pour l'entretien des routes départementales, le fonctionnement des voies fluviales et la sécurisation du réseau départemental.

Dans cette enveloppe, 0,3 M€ sont consacrés à des actions de sécurité routière

✓ La fonction aménagement et environnement

La collectivité œuvre pour la préservation du milieu naturel et la mise en valeur de ses domaines départementaux, dont 17.000 hectares d'espaces naturels sensibles (ENS) qui font des Bouches-du-Rhône le 1^{er} département propriétaire foncier d'ENS. Au total ce sont 10,8 M€ qui ont été consacrés en 2016 à ces politiques.

Les actions en faveur du milieu naturel ont été financées à hauteur de 5,9 M€. De plus, dans une logique d'aménagement et de développement urbain, 3,9 M€ ont été dépensés sur l'exercice 2016.

• **Les dépenses d'administration générale de la collectivité**

Vigilante à la réalisation d'économies, la collectivité s'est fixée pour objectif de réduire ses dépenses d'administration générale, qui affichent un total de 116,2 M€ en 2016 (7% des dépenses réelles de fonctionnement hors rémunérations).

Objectif réussi, puisque ces dépenses, très hétérogènes, sont en recul de 4,6 M€ (-3,8%) par rapport au précédent exercice.

Elles se répartissent entre les dépenses d'administration générale et de coopération décentralisée et certaines opérations non ventilables.

✓ Les dépenses d'administration générale et de coopération décentralisée

Le montant de ces charges atteint 57,1 M€ en 2016. Là encore la collectivité concrétise sa volonté de maîtriser les dépenses inhérentes au fonctionnement de l'institution (-12,6 M€, -18,1% par rapport à 2015). Hors contentieux, la baisse des moyens est de 5,9% (-6,3 M€).

Notamment, les dépenses de communication et de publicité sont en recul et atteignent 2,8 M€ (-1,4 M€, -32,3%).

Les actions de coopération décentralisée, qui permettent à la collectivité de s'engager dans une démarche partenariale avec des autorités locales étrangères, représentent de leur côté, 0,8 M€ en 2016.

✓ Les dépenses non ventilables

Certaines dépenses non ventilables, figurant dans les postes de moyens généraux, méritent un traitement spécifique.

Elles atteignent un montant de 53,6 M€ hors provisions, en 2016 (+9,7% ; +4,7%).

Le poste le plus important est constitué des restitutions sur la fiscalité indirecte, qui progresse de 4 M€ (+11,6%), pour aboutir à 38,8 M€ en 2016.

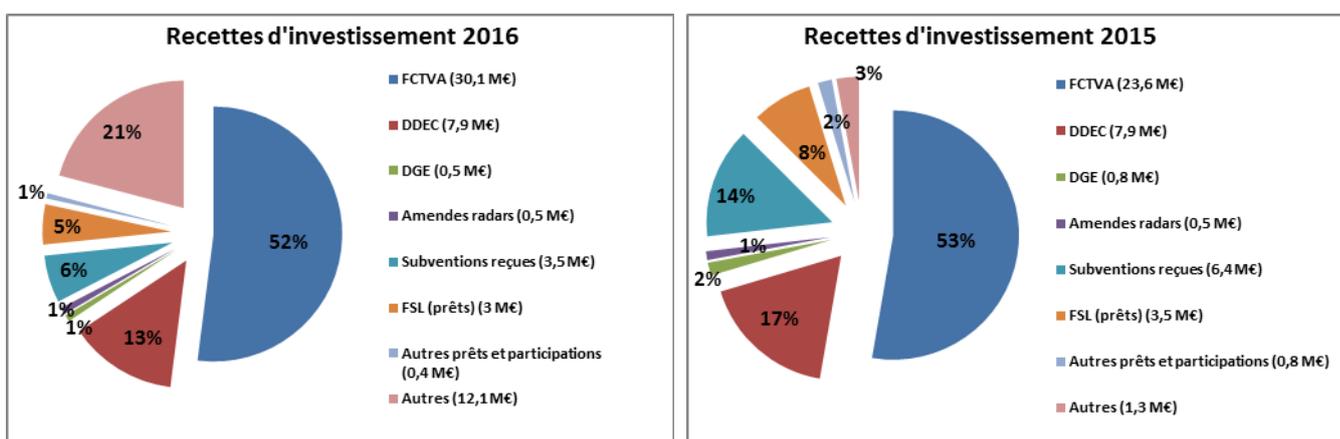
Cette hausse s'explique par la contribution toujours plus importante du Département aux fonds de péréquation des DMTO. Ce versement atteint 37,9 M€brut en 2016 (23,3 M€net). D'autre part, le Département participe aussi au fonds de péréquation de la CVAE pour 0,9 M€

Enfin, les intérêts de la dette et les autres charges financières complètent ce poste de dépenses avec 14,7 M€mobilisés en 2016, en hausse par rapport à 2015 (+0,7 M€; +4,7%).

B. LES RECETTES ET DEPENSE D'INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (HORS DETTE)

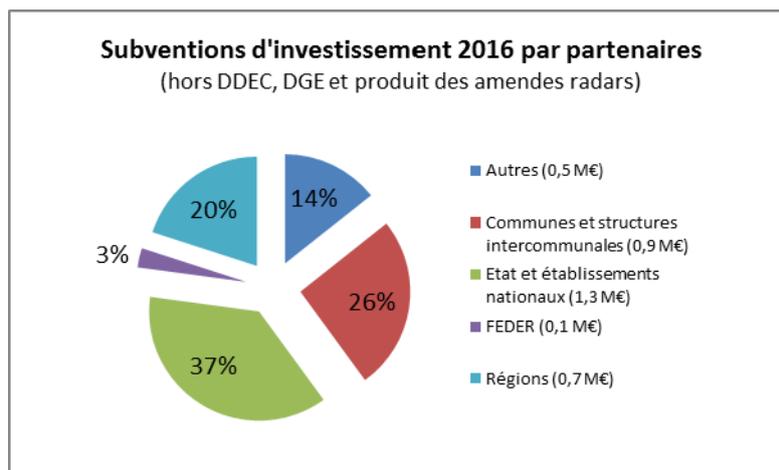
Les recettes d'investissement, hors dette, du Département des Bouches-du-Rhône s'élèvent à 57,9 M€et sont en hausse de 29,2%, notamment grâce à un remboursement exceptionnel lié à la construction de la rocade L2 à Marseille.



Résultat de l'engagement du Département dans l'investissement local, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) s'élève à 30,1 M€, soit une hausse de 6,5 M€ et représente 52% des recettes d'investissement (hors emprunts). Il demeure la principale recette de cette section.

La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) (7,9 M€) et le produit des radars automatiques (0,5 M€) ne connaissent aucune progression. La dotation globale d'équipement (DGE) pour l'équipement des communes rurales (0,5 M€) est en baisse (-0,3 M€) en raison du gel des versements par l'Etat à compter du 2^{ème} trimestre 2016.

Les subventions d'investissement perçues sont elles aussi en recul et s'élèvent à 3,5 M€ (-3 M€).



Attribuées par l'Etat, la Région et d'autres collectivités, celles-ci sont essentiellement constituées par des participations dans le domaine routier (2,8 M€) et à moindre échelle dans celui de l'environnement (milieu naturel, incendie et secours) (0,5 M€).

Enfin, les autres ressources représentent en 2016 la somme de 15,4 M€ dont 10,6 M€ d'exceptionnel. Le Département a notamment bénéficié d'un remboursement au titre du financement de la Rode L2 pour 7,5 M€ et d'une subvention de la SNCF au titre de la modernisation de la ligne Marseille-Gardanne-Aix pour 3,1 M€

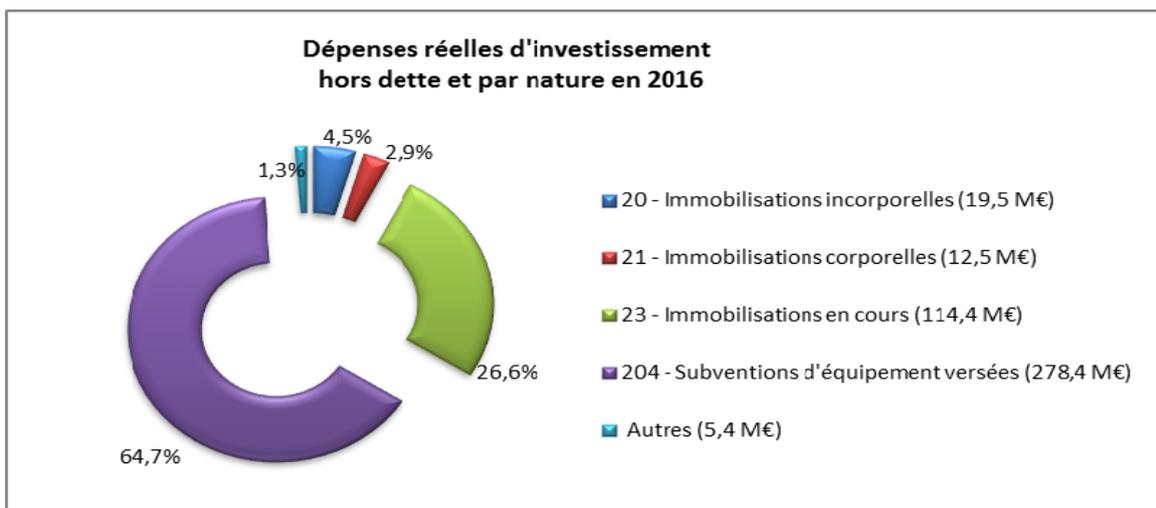
Les remboursements de prêts reçus dans le cadre du FSL ont été de 3 M€. Après la phase transitoire 2017, cette ressource sera définitivement transférée à la Métropole en 2018.

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (HORS DETTE)

Les dépenses d'investissement des départements continuent de se dégrader au niveau national. En 2016 cependant, elles enregistraient un recul moindre de 4,3% contre 8,2% en 2015.

Avec 9,3 milliards d'euros, les investissements des départements, tant au niveau des équipements que des subventions, connaissent leur plus bas niveau depuis les années 2000. En dépit de cette conjoncture économique difficile, le Département des Bouches-du-Rhône confirme sa position d'acteur majeur, en poursuivant une politique d'investissement dynamique et ambitieuse s'inscrivant dans le projet défini au lendemain des Etats généraux de Provence « La Provence de demain ».

Les dépenses d'investissement atteignent ainsi 430,2 M€ hors dette. Si par rapport à 2015 la baisse est significative (-12,3%), elle n'annonce en rien un désengagement du Département. Elle est essentiellement consécutive à des retards dans l'exécution des projets et à la fin de certaines opérations (ex : rocade L2).



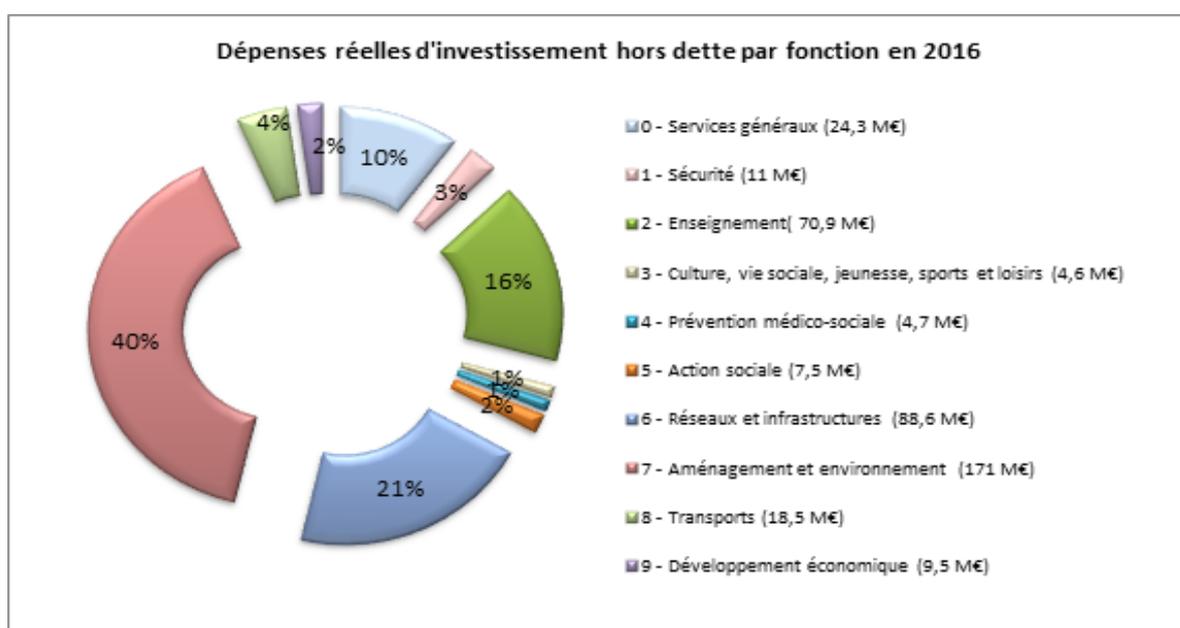
A l'instar des années précédentes, le montant des subventions d'équipement reste le poste le plus élevé avec 278,4 M€ représentant ainsi 64,7% de l'investissement total.

Soucieux de réduire la fracture territoriale et d'améliorer le rayonnement et l'équipement de son territoire, le Département se positionne comme un partenaire privilégié des communes et des intercommunalités, en y consacrant une large part de ses subventions (161,2 M€). Le budget du Département reste un des plus importants de France en matière de subvention d'équipement.

Les dépenses consacrées à l'investissement direct représentent 146,4 M€ contre 142,2 M€ en 2015, soit une progression de 2,9%.

Les politiques majeurs demeurent les collèges (56,9 M€) et les routes (40,9 M€).

L'ensemble de ces actions est décliné selon différentes fonctions analysées ci-après.



✓ La fonction « aménagement et environnement » (171 M€)

Fort d'un investissement de 171 M€, le Département affirme son rôle de soutien au tissu économique local destiné à développer le territoire.

Ainsi, 143,5 M€ ont été consacrés à la politique d'aide aux communes à travers les différents dispositifs mis en place par le Département (contrat d'aménagement, équipements structurants, travaux de proximité, partenariat Ville de Marseille et autres villes...).

En outre, le Département mène une politique dynamique en partenariat avec les bailleurs sociaux et mobilise sur cet exercice 18,6 M€ pour la construction et la rénovation de l'habitat, dont d'importants programmes en lien avec 13 Habitat.

Enfin, en matière de politique de la ville, près de 6,4 M€ de crédits ont été alloués aux différents programmes d'aide.

✓ Les fonctions « Réseaux – infrastructures » et « Transports » (107,1 M€)

Avec un budget de 88,6 M€ en 2016, la fonction « Réseaux et infrastructures » représente une politique locale majeure. Un plan pluriannuel prévoit de consacrer 330 M€ à la mobilité, dont 80 M€ pour les routes et 40 M€ pour les pistes cyclables.

Soucieux d'offrir un réseau routier performant, le Département concentre ses efforts sur la gestion, l'exploitation, l'entretien et la sécurité des 3 100 km de routes et ses 2 200 ouvrages d'art (ponts, tunnels...), en attribuant 88,6 M€ aux réseaux et infrastructures.

Aussi, 85,9 M€ ont-ils servi à des opérations routières structurantes et sécurisantes favorisant les déplacements multimodaux ou alternatifs comme le vélo, les déplacements pédestres, ou encore les transports en commun. La rocade L2 à elle seule totalise un financement de 41,2 M€ sur le seul exercice 2016.

Les déplacements, enjeu majeur pour l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie, sont favorisés au regard de la cohérence des transports desservant les pôles économiques et les zones de vie. L'investissement départemental est de 18,5 M€, dont 16,1 M€ notamment consacrés au Plan Quinquennal d'Investissement (PQI).

Il est toutefois à noter que les transports ont été transférés à la Métropole Aix Marseille Provence (AMP) et à la Région au 1er janvier 2017, le Département ne conservant que le transport des élèves handicapés.

✓ La fonction « Enseignement » (70,9 M€)

Avec 70,9 M€ d'investissement en 2016, le Département développe une politique dynamique et ambitieuse dans le domaine de l'enseignement, qui permet aux 135 collèges publics d'être dotés d'équipements performants et des toutes dernières technologies.

Plusieurs dispositifs très innovants sont mis en place à travers le projet « Collège 100% numérique ». Il s'agit notamment de la distribution de tablettes numériques, l'installation de tableaux interactifs ou de rétroprojecteurs dans les salles de cours, les équipements de salles informatiques, les achats de serveurs informatiques, et le raccordement de l'ensemble des collèges au très haut débit.

Près de 53 M€ sont consacrés à la construction, la rénovation, la réhabilitation et l'équipement des collèges du département.

Le Département soutient, en complément, les efforts de recherche et d'innovation dans les universités, laboratoires et autres pôles technologiques. Il y consacre 12,6 M€ de budget, dont 10 M€ au titre du projet ITER.

✓ La fonction «Sécurité» (11 M€)

Le département des Bouches-du-Rhône est exposé à la quasi-totalité des risques naturels et industriels auxquelles les SDIS se doivent de répondre. A cette fin, le Département a engagé sur 2016 près de 9,1 M€ pour couvrir les besoins d'équipements et permettre la rénovation et l'entretien des centres de secours.

Par ailleurs, outre le plan de prévention des violences mis en place dans les hôpitaux et la maintenance et rénovation des gendarmeries, l'entretien des espaces naturels sensibles par le corps des forestiers sapeurs nécessite un investissement constant pour renouveler le matériel (1,3 M€).

✓ La fonction «Développement économique, tourisme et agriculture» (9,5 M€)

Strictement encadré par la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 le Département a su adapter son action aux besoins du territoire et reste un acteur privilégié du développement économique local.

Il met en œuvre une politique d'investissement volontariste et réussit, cette année encore, à destiner 9,5 M€ à cette stratégie économique.

Dans ses choix d'investissement, est à noter l'innovation comme facteur de croissance avec des projets tels qu'Euroméditerranée (3,2 M€) ou le syndicat mixte de l'Arbois (0,6 M€).

En outre, 2,9 M€ ont été dédiés à l'agriculture pour des actions en faveur de la gestion de l'espace rural et des filières de producteurs locaux. A ces dispositifs s'ajoutent la lutte contre la pollution et la mise en place d'actions pour la préservation du milieu aquatique et la modernisation des réseaux hydrauliques.

Le tourisme et l'artisanat constituent pour leur part un secteur économique significatif. Le Département finance l'agence « Bouches du Rhône Tourisme » afin de valoriser l'offre touristique départementale. De même, le Fonds d'Intervention Economique permet de venir en aide à l'artisanat et aux commerces locaux. Ces actions représentent un investissement de 2,2 M€

✓ Les fonctions « Action sociale et solidarités » (12,2 M€)

Le Département soutient le secteur hospitalier avec l'acquisition d'équipements de pointe grâce à un volume de crédits de paiement conséquent (4,7 M€ en 2016). Pour exemple, citons le parc IRM et le scanner de l'hôpital de la Timone qui ont bénéficié d'un investissement de 1,5 M€. De son côté, l'Institut Paoli-Calmettes a obtenu une aide de la collectivité de 2,1 M€.

Par ailleurs, 3,7 M€ ont été nécessaires pour l'acquisition et la rénovation de bâtiments sociaux, indispensables équipements de proximité (MDS, espaces pour les personnes du « Bel Age », Entraide Solidarité 13 ...).

Soucieuse de ses aînés, l'institution s'attache à améliorer leur condition de vie. La création et la gestion des maisons de retraite ainsi que le soutien d'associations d'animation pour les séniors ont mobilisé 2,6 M€.

Enfin, accompagnant l'aide sociale allouée aux associations caritatives et à la prise en charge d'enfants et de personnes en situation de vulnérabilité, le Département finance plus de 1,2 M€ d'équipements en leur faveur.

✓ La fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » (4,6 M€)

Fier de son patrimoine culturel et architectural, le Département s'attache à le valoriser, avec des dépenses d'investissement en progression de 16,5%.

Un volume de 1,2 M€ a ainsi été réservé à des activités artistiques, des équipements structurants et des lieux culturels, dont 0,6 M€ pour la friche de la Belle de Mai.

Le Département, soucieux de la préservation de ses bâtiments historiques leur consacre 1,3 M€. De même, la restauration de certains musées et l'achat d'œuvres d'art ont nécessité un investissement de 0,7 M€.

Des moyens financiers conséquents (1 M€), ont été consacrés aux Archives et aux Bibliothèques départementales contribuant ainsi au rayonnement et à la renommée du Département.

Le développement de l'équipement des structures en faveur du sport et de la jeunesse n'est pas en reste avec une affectation de 0,4 M€ de crédit.

✓ Les « Moyens généraux » (24,3 M€)

Les « moyens généraux », en appui technique au développement de toutes les politiques départementales, enregistrent, hors contentieux, une baisse de 2,2 M€ (-8,2%) et atteignent 24,3 M€.

Les systèmes informatiques représentent 12,7 M€ de dépenses et la maintenance et l'entretien des bâtiments départementaux 4 M€.

Parallèlement, il est à noter que le Département a participé à l'augmentation du capital de la SPL TERRA 13 (1,2 M€), à un apport en compte courant d'associé auprès de 13 Développement (0,8 M€) et à l'octroi de prêts au titre du FSL (2,6 M€).

C. L'ÉPARGNE ET L'ENDETTEMENT

L'épargne brute représente l'excédent des produits sur les charges de fonctionnement. Associée aux ressources d'investissement, elle permet de financer les dépenses d'investissement.

L'épargne brute des départements devrait connaître un léger repli en 2016 (-1,9%).

Le Département également, voit son épargne brute diminuer en 2016 à 291,4 M€, contre 308,7 M€ en 2015, malgré la maîtrise des dépenses et la bonne tenue des DMTO. Retraînée des opérations exceptionnelles, comme les dotations et reprises de provision ou les réintégrations comptables FAJ-FSL, l'épargne est en progression de près de 3,3% (+9,2 M€).

Pour obtenir l'épargne nette, il convient de retrancher le remboursement du capital de la dette. Ce dernier a été de 56,9 M€. Il tient notamment compte d'un remboursement anticipé de 8,9 M€ et de la première échéance du prêt à taux zéro FCTVA de 2015 (6,3 M€), conduisant à une épargne nette de 234,5 M€.

Au 1^{er} janvier 2017, le stock de dette du Département représentait 727,9 M€, dont 133 M€ levés en 2016, soit une dette par habitant de 358 €.

Elle se répartissait en 46,1% en dette à taux fixe (335,7 M€) et 53,9% en dette à taux révisable (392,2 M€), pour un taux moyen de 1,95% et une solvabilité de 2,5 ans.

A titre de comparaison, selon les chiffres de l'Association des Départements de France (ADF), l'encours de dette moyen des départements (de métropole hors Paris) représentait une solvabilité de 5,2 ans.

La dette du Département se ventilait entre quinze prêteurs différents au 1^{er} janvier 2017, avec une prépondérance de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (26%), dont les produits sont majoritairement adossés au livret A.

Le programme obligataire mis en place par le Département en 2013 afin de diversifier et optimiser ses sources de financement enregistre un encours de 223 M€ (sur un programme de 500 M€ à diverses maturités).

Pour financer les 430,2 M€ d'investissements de l'exercice 2016, plusieurs emprunts ont été encaissés pour un montant total de 133 M€.

Soit trois prêts auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour 58 M€, un prêt de 40 M€ souscrit auprès de la Banque postale et trois émissions obligataires pour un montant de 35 M€.

Pour être complet, il convient de préciser que, dans le cadre de la convention de financement de 187,5 M€ avec la CDC, 45 M€ de contrats signés en 2016 vont être mobilisés en 2017. De plus, 49,7 M€ de prêts à taux zéro contractés en 2016 seront également encaissés, en 2017.

Les recettes d'investissement hors dette ont été de 57,9 M€ en 2016, en forte hausse pour les raisons évoquées précédemment, portant la capacité d'investissement (hors emprunts) du Département à 292,4 M€

Le résultat cumulé reporté de 2015 (67,1 M€) a été utilisé à hauteur de 4,8 M€ pour un fonds de roulement final de 62,3 M€

Ainsi, la structure de financement des dépenses d'investissement hors dette (430,2 M€) se décompose ainsi en 2016 :

- épargne nette : 234,5 M€ (54,5% du financement),
- recettes d'investissement : 57,9 M€ (13,5%),
- emprunt : 133,0 M€ (31%),
- ponction sur le fonds de roulement : 4,8 M€ (1%).

D. LES RESULTATS

Mouvements budgétaires	Gestion 2016		Ecart	Résultats reportés		Résultat de clôture
	Recettes	Dépenses		Recettes	Dépenses	
Investissement	456 577 722,40	555 350 828,02	- 98 773 105,62	28 949 909,19	107 981 976,79	- 177 805 173,22
Fonctionnement	2 338 915 966,23	2 244 948 441,78	93 967 524,45	146 093 253,86	-	240 060 778,31
Total	2 795 493 688,63	2 800 299 269,80	- 4 805 581,17	175 043 163,05	107 981 976,79	62 255 605,09

Compte tenu des résultats reportés, les résultats de clôture se présentent ainsi :

- Résultat d'investissement : -177.805.173,22 €;
- Résultat de fonctionnement : +240.060.778,31 €

Le résultat global s'élève donc à 62,2 M€ en parfaite concordance avec l'Etat II-2 du compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental.

Ce résultat équivaut à 9 jours de dépenses.

• Les restes à réaliser

L'évaluation des restes à réaliser (RAR) en dépenses et en recettes permet de calculer un résultat global qui donne une image fidèle de l'année comptable écoulée.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement s'établissent à 51.810.317,26 € en dépenses.

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont de 13.403.227,67 € en dépenses et 94.686.120 € d'emprunts reportés.

Au total, les restes à réaliser représentent 65,2 M€ en dépenses et 94,7 M€ en recettes.

• Proposition d'affectation des résultats

Selon la réglementation, pour la détermination du résultat à affecter, il est obligatoirement tenu compte du besoin de financement de la section d'investissement, soit 177,8 M€ de résultat et des restes à réaliser d'investissement (13,4 M€ en dépense et 94,7 M€ en recette).

Je vous propose de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2016 du budget général selon le strict besoin de financement de la section d'investissement et vous demande de bien vouloir vous prononcer sur les écritures 2017 suivantes :

- couverture du besoin de financement et des restes à réaliser nets de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette de 96.522.280,89 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- résultat d'investissement 2016 à reporter en 2017 (001) : -177.805.173,22 €;
- résultat de fonctionnement 2016 à reporter en 2017 (002) : +143.538.497,42 €

Les restes à réaliser, de 65,2 M€ en dépenses et 94,7 M€ en recettes, feront eux aussi l'objet d'un report en 2017.

Face à un environnement toujours contraint, le Département a su poursuivre ses politiques efficaces, faire des choix responsables budgétairement, qui contribuent à assumer à la fois les équilibres financiers et les équilibres territoriaux pour l'investissement, la création d'emplois et les solidarités entre les personnes.

LES BUDGETS ANNEXES

L'instruction M52 sur la comptabilité départementale prévoit que les dépenses et les recettes des établissements à comptabilité distincte figurent en annexe au budget départemental.

Les comptes de ces établissements pour l'exercice 2016 sont détaillés ci-après en mouvements budgétaires.

Ces résultats de gestion 2016 sont en parfaite concordance avec ceux figurant dans l'état II-2 du compte de gestion du comptable public.

CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL (CMPPD)

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2016	Reprise des résultats 2015 en 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2016
Investissement	11 306,66	0,00	11 306,66	156 463,30	167 769,96
Fonctionnement	2 354 029,16	2 169 283,71	184 745,45	170 000,00	354 745,45
Total	2 365 335,82	2 169 283,71	196 052,11	326 463,30	522 515,41

Le Centre médico - psycho - pédagogique départemental (CMPPD) met en place des actions dans le cadre de la prévention et des soins en santé mentale. Celles-ci s'exercent auprès d'enfants et d'adolescents de moins de 20 ans et de leur famille, en difficulté sur le plan psychologique (difficultés scolaires, troubles du développement, problèmes relationnels...).

Des compétences particulières lui sont également dévolues :

- en matière de petite enfance, auprès des bébés de 0 à 3 ans, lorsque les troubles sont découverts par les équipes de la protection maternelle et infantile (PMI) ou les crèches, et auprès des enfants scolarisés en école maternelle, adressés au centre par les médecins de PMI ;
- le CMPPD intervient également en cas de difficultés liées aux séparations, placements, carences diverses et maltraitances.

Le CMPPD est régi par l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux. Une des particularités de cette comptabilité réside dans la reprise des résultats antérieurs. En investissement, les résultats de l'exercice n-1 sont repris en année n. En revanche, en fonctionnement, il est possible de reprendre les résultats n-1 en année n ou n+1.

■ La section d'investissement

Constituées exclusivement par les amortissements, les recettes d'investissement s'élèvent à 11.306,66 €. Le solde de gestion 2016 présente donc un excédent de 11.306,66 €

Après reprise du résultat antérieur 2015 (156.463,30 €), le résultat cumulé d'investissement, fin 2016, affiche un excédent de 167.769,96 €

■ La section de fonctionnement

Les recettes pour l'année 2016 sont en baisse par rapport à celles de l'année 2015 avec 2,4 M€ contre 2,7 M€ précédemment (-11,6%).

Avec 16.965 séances facturées, l'activité a diminué par rapport à l'année précédente (17.878 séances en 2015), mais reste dans la moyenne du nombre de consultations depuis l'année 2011 (16.673 en 2014, 14.341 en 2013, 17.060 en 2012 et 18.015 en 2011). Cette réduction s'explique notamment par la vacance de plusieurs postes de médecins ou spécialistes du CMPPD en 2016.

L'Agence Régionale de Santé, chargée de réguler le tarif de consultation, a stabilisé le prix de journée en 2016 après l'avoir fortement diminué en 2015, le portant ainsi à 122,94 € du 01/01 au 31/07, puis à 157,60 € du 01/08 au 30/11 et enfin à 168,16 € du 01/12 au 31/12, soit un prix moyen de 138,26 € contre 137,40 € en 2015.

Les dépenses de fonctionnement (hors amortissements) sont stables à 2,2 M€

Le solde de gestion 2016 présente ainsi un excédent de 184.745,45 €

Avec la reprise du résultat antérieur de 2014 (+170.000 €), le résultat cumulé de fonctionnement présente, fin 2016, un excédent de 354.745,45 €

■ Les résultats 2016

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 522.515,41 € est constaté.

L'affectation suivante est proposée :

- résultat d'investissement à reporter en 2017 (001) : +167.769,96 €;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2017 (002) : +354.745,45 €

Par ailleurs, un montant de 101.177,19 € du résultat 2015 a fait l'objet d'une intégration au budget 2017, le résultat cumulé du CMPPD présente ainsi un excédent global de 623.692,60 € en parfaite concordance avec l'état II-2 du compte de gestion 2016 du comptable public.

DIRECTION DES MAISONS DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (DIMEF)

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2016	Reprise des résultats 2014 en 2016	Reprise des résultats 2015 en 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2016
Investissement	334 235,15	390 379,50	-56 144,35		2 685 994,25	2 629 849,90
Fonctionnement	18 586 767,41	18 221 175,52	365 591,89	76 000,00	80 000,00	521 591,89
Total	18 921 002,56	18 611 555,02	309 447,54	76 000,00	2 765 994,25	3 151 441,79

La DIMEF, dotée d'un budget annexe depuis 2001, relève de l'article 15 de la loi n° 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Elle a pour mission d'assurer l'accueil d'urgence des mineurs confiés au Département, soit par l'autorité judiciaire au titre de la protection de l'enfance, soit par les parents dans le cadre d'un contrat d'accueil provisoire.

Cet accueil d'urgence se décline selon une logique : accueillir, observer, orienter.

Comme le CMPPD, la DIMEF est soumise à l'instruction budgétaire et comptable M22.

Ainsi, concernant les résultats de fonctionnement 2014 et 2015, le Département a fait le choix de reprendre les résultats de 2014 en 2016 (76.000 €) et reprendra en 2017 une partie des résultats 2015, de 81.334,07 € (hors prise en compte de la plus-value de 5.050 €).

■ La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement représentent 18,6 M€ (18,4 M€ en 2015), dont 97% concernent les produits de la tarification, soit 18,1 M€ (+1,7%, +0,3 M€).

La DIMEF fonctionne sous dotation globalisée depuis 2009 afin de lisser l'activité. Le calcul de celle-ci a été effectué sur une base prévisionnelle de 77.380 journées (75.845 en 2015), à un prix de journée de 238,37 € (234,73 € en 2015). Au final l'activité réelle de la DIMEF a été de 74.545 journées constatées, contre 74.233 en 2015 (+0,4%).

Les autres recettes de fonctionnement passent de 593 K€ à 508 K€, qui s'explique par la fin des anciennes modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers.

En 2016, les dépenses de fonctionnement représentent 18,2 M€ (18,5 M€ en 2015, -1,4%), dont plus de 82% concernent les charges de personnel (15 M€).

La section de fonctionnement 2016 affiche ainsi un excédent de gestion de 365.591,89 €

Avec les reprises des résultats 2014 et 2015, le résultat cumulé de fonctionnement à fin 2016, présente un excédent de 521.591,89 €

■ La section d'investissement

Les produits d'investissement, réalisés à hauteur de 334 K€, sont constitués exclusivement par des réserves et les dotations aux amortissements, respectivement pour 5 K€ et 329 K€

Les dépenses d'investissement représentent 390 K€ Ces dernières ont principalement permis l'acquisition de véhicules (267,8 K€), l'achat d'équipements et de mobilier (47 K€) et des frais d'aménagements et d'installations générales pour 76 K€

Le solde de gestion 2016 affiche ainsi un déficit de 56.144,35 €

Après reprise du résultat antérieur de 2015 (2.685.994,25 €), le résultat d'investissement cumulé, fin 2016, présente un excédent de 2.629.849,90 €

■ Les résultats 2016

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 3.151.441,79 € est constaté qu'il est proposé d'affecter de la manière suivante :

- résultat d'investissement à reporter en 2017 (001) : +2.629.849,90 €;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2017 (002) : +521.591,89 €

Avec une reprise de l'excédent de fonctionnement 2015 en 2017 de 81.334,07 € le résultat cumulé de la DIMEF présente un excédent de 3.232.775,86 € en parfaite concordance avec l'état II-2 du compte de gestion 2016 du comptable public.

Les restes à réaliser, à hauteur de 96.805,08€ en section d'investissement, font l'objet d'un report en 2017.

LES PORTS DEPARTEMENTAUX

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2016	Reprise des résultats 2015 en 2016	Part affectée à l'investissement en 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2016
Investissement	1 018 239,64	1 090 089,37	-71 849,73	134 534,83		62 685,10
Fonctionnement	1 326 539,58	1 237 836,46	88 703,12	-15 048,09		73 655,03
Total	2 344 779,22	2 327 925,83	16 853,39	119 486,74	0,00	136 340,13

Le budget annexe des Ports départementaux regroupe la gestion des ports de commerce et de pêche de la Ciotat, Cassis, Niolon, La Redonne, Carro, le Jaï, le Sagnas et le Pertuis, ainsi que la conception et le suivi des travaux de protection et d'entretien.

Celui-ci est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 relative aux services publics industriels et commerciaux.

■ La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, avec 1,3 M€ progressent par rapport à 2015 (+200 K€ soit +20%).

S'agissant des charges de fonctionnement, elles s'élèvent, hors dotations aux amortissements, à 630 K€ contre 507 K€ en 2015 (soit une hausse de plus de 24%).

Les dépenses de personnel restent stables avec 373 K€ contre 377 K€ l'année dernière.

■ La section d'investissement

Les recettes d'investissement, hors compte d'affectation au financement des dépenses d'investissement, s'élèvent à 1 M€

Elles sont constituées des dotations aux amortissements pour 608 K€ et d'une subvention d'équipement versée par le budget général. Cette subvention représente 410 K€ en 2016.

Hors quote-part des subventions d'investissement transférées, les dépenses d'investissement progressent, passant de 519 K€ à 658 K€ entre 2015 et 2016 soit +26,8%. Elles concernent les travaux d'agencement des ports, nécessaires au maintien en l'état du patrimoine ainsi que les frais d'études préalables à ces travaux pour 59 K€ (sondages géotechniques, inspections sous-marines, diverses études sur le cheminement portuaire ou les procédures de la loi sur l'eau).

Le solde de gestion 2016 présente un déficit de 71.849,73 €

Après la reprise d'un excédent de 134.534 € de 2015, le résultat cumulé d'investissement est de 62.685,10 €

■ Les résultats définitifs 2016

En tenant compte des reprises des résultats reportés 2015 et de la gestion 2016, le résultat cumulé du budget annexe des Ports présente un excédent global de 136.340,13 € en parfaite concordance avec l'état II-2 du compte de gestion 2016 du comptable public.

En conséquence, je vous propose l'opération d'affectation et la reprise des résultats suivants :

- excédents de fonctionnement capitalisés (1068) : +73.655,03 €;
- résultat d'investissement à reporter en 2017 (001) : +62.685,10 €

Les restes à réaliser, à hauteur de 136.340,13 € en section d'investissement, font l'objet d'un report en 2017.

LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2016	Résultats 2015	Part affectée à l'investissement en 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2016
Investissement	142 799,64	260 709,50	-117 909,86	872 465,51		754 555,65
Fonctionnement	5 570 756,12	5 501 558,99	69 197,13	257 165,10	0,00	326 362,23
Total	5 713 555,76	5 762 268,49	-48 712,73	1 129 630,61	0,00	1 080 917,88

Le Laboratoire départemental d'analyses (LDA) a pour mission d'effectuer des contrôles, des analyses et des diagnostics au bénéfice de la population et ainsi de mettre en œuvre la politique de prévention de santé publique du Département.

Il intervient dans les domaines de la biologie médicale, l'hydrologie, l'hygiène alimentaire, la santé animale et dispose d'un service d'audit formation - conseil en hygiène alimentaire. Ce budget annexe est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M52.

■ La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (5,6 M€) pour l'année 2016 diminuent de 45 K€

Part prépondérante du budget du LDA, les prestations d'analyses reculent de 24 K€ sur l'exercice. Comparé à l'année 2015, l'exercice 2016 n'a pas fait l'objet de crise sanitaire en biologie vétérinaire. La mise en place de CeGIDD (centre gratuit d'information, dépistage et diagnostic des infections) a entraîné une baisse des recettes de biologie médicale.

Côté dépenses de fonctionnement hors amortissements (5,4 M€), on constate une légère baisse de 40 K€. Ce chiffre se compose principalement des frais de personnel (3,3 M€ en hausse de 84 K€) et des dépenses d'exploitation en baisse de 130 K€ à 2,1 M€. Celle-ci s'explique par la réduction de consommation des produits pharmaceutiques (50K€), une baisse des contrats de prestations de service (40 K€) ou encore celle des frais d'entretiens (26 K€).

Le solde de gestion fait apparaître un excédent pour l'exercice 2016 de 69.197,13 €

Compte tenu des résultats reportés (excédent de 257.165,10 € en 2015), le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2016, présente un excédent de 326.362,23 €

■ La section d'investissement

Les produits de la section d'investissement, hors résultats et affectation, sont constitués des recettes d'amortissements et d'une plus-value sur cession d'immobilisation pour un montant de 143 K€

Les dépenses d'investissement sont de 261 K€. Le laboratoire se dote de trois véhicules ainsi que de divers matériels (enceintes thermostatées, matériel de terrain, automate en chimie, petit matériel de laboratoire ou pour la métrologie) pour un total de 174 K€

Le solde de gestion 2016 présente un déficit de 117.909,86 €

Compte tenu des résultats reportés (excédent de 872.465,51 €), le résultat cumulé d'investissement, fin 2016, affiche un excédent de 754.555,65 €

■ Les résultats définitifs 2016

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 1.080.917,88 € est constaté que je vous propose d'affecter de la façon suivante :

- résultat d'investissement à reporter en 2017 (001) : +754.555,65 €;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2017 (002) : +326.362,23 €

Les restes à réaliser, à hauteur de 179.586,67 € feront l'objet d'un report en 2017.

Sur la base des développements relatifs au budget principal et aux budgets annexes, je vous propose, en conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, de bien vouloir :

- adopter le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal et des budgets annexes, arrêté aux chiffres indiqués dans le rapport,
- procéder à la reprise ou à l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes comme proposé dans le rapport.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL